

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CANORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CANORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les frais de la guerre

L'Europe commence déjà à sentir peser sur elle les conséquences de la guerre sud-africaine. L'Angleterre, les coffres vides, emprunte aux Etats-Unis l'argent qui lui manque et les diverses banques d'Etat élèvent le taux de leur escompte. A Berlin et à Pétersbourg, on paie l'argent jusqu'à 7 0/0, 5 0/0 à Vienne et à Rome, 6 à Londres, 4 1/2 à Paris. D'où un renchérissement de tout, et notamment des denrées que consomment les armées en campagne. La hausse des charbons n'a pas une autre cause et, quand une matière comme le charbon est raréfiée, c'est la vie industrielle, commerciale et économique d'un peuple qui périchite.

Encore peut-on dire que la guerre actuelle n'est qu'un jeu d'enfants, en comparaison de ce que serait un conflit européen. Le calcul a été fait. Supposez une guerre entre la France et l'Allemagne, avec une moyenne de 600.000 hommes de chaque côté, soit 1.200.000 combattants. Il est évident qu'ils ne pourraient pas vivre sur le pays et qu'ils auraient recours aux approvisionnements de l'intendance. Le coût d'un soldat, en campagne, revient à 10 fr., soit douze millions par jour, ou 360 millions par mois.

Ajoutez à cela les frais d'équipement, d'armement, de munitions, d'ambulances, etc., qui s'élèveront à 40 millions par mois, vous trouvez un total mensuel de 400 millions. En fixant la durée des hostilités à dix mois, c'est un débours de 4 milliards, au bas mot, que supportera, si elle le peut, la nation vaincue.

Mais ce n'est pas tout. On ne travaille pas quand on se bat. D'où une nouvelle perte, au moins égale à la dépense militaire proprement dite, et l'on arrive ainsi, en moins d'un an, au total formidable de huit à dix milliards. Tel est, ou plutôt tel sera le bilan de la prochaine guerre européenne, avec ses masses d'hommes, la cherté de ses armements, les nécessités de ravitaillement à n'importe quel prix.

La question se pose alors de savoir où l'on trouvera l'argent, et la seule réponse plausible à cette question est que vainqueur et vaincu seront l'un et l'autre fort mal en point, surtout le vaincu qui aura à supporter la totalité de la dépense, son vainqueur lui imposant sa propre part.

Les difficultés actuelles de l'Angleterre nous montrent, en petit, ce que nous verrions, en grand, si l'Europe ne persévérerait pas dans l'attitude ferme et calme qu'elle a adoptée. Cela revient à dire que la guerre devient de plus en plus impossible et que le gouvernement qui oserait la déclarer serait ou criminel ou fou. A ce point de vue, les armées permanentes sont un gage de paix ; il est vrai que c'est un gage qui coûte un peu cher : trente milliards, en chiffres ronds, depuis 1870. Ah ! la paix, l'âge d'or, le rêve de Virgile et de Fénelon, quand donc l'aurons-nous ?

C. R.

DELAGOA-BAY

Pour en finir plus vite avec les Boërs, l'Angleterre voudrait Delagoa-Bay. Elle pourrait ainsi leur couper le seul port d'approvisionnement sur lequel ils puissent compter. Mais Delagoa est au Portugal, et en vertu du principe de l'équilibre européen, — qui peut s'appliquer même en Afrique — les puissances ne permettront pas au roi Carlos de vendre sa colonie à sa cousine Victoria. Tel est le sens de l'article paru dans la *Lokalanzeiger Zeitung*, publiant un prétendu traité d'après lequel si l'Angleterre prenait Lourenço-Marquès, l'Allemagne prendrait autre chose. C'est une façon détournée de dire à l'Europe : Attention, l'Angleterre médite un coup.

L'opinion publique est prévenue ; le coup ne se fera pas, — ou bien avec le consentement de tous, mais alors ce ne sera plus un coup, et le jaguar sera volé.

LA HAUTE COUR

Audience du 31 décembre 1899

A cette audience, les plaidoiries des accusés continuent. Dubuc présente sa défense dans laquelle il déclare qu'il n'est poursuivi que pour des opinions ou des pensées ne tombant pas sous le coup de la loi pénale.

M^e Evain prend ensuite la parole pour Dubuc et s'efforce d'établir qu'aucun acte positif n'est relevé contre son client, qu'il présente comme un homme fort doux, et ne donnant des coups que lorsqu'il en reçoit (?). Guérin a ensuite la parole. Le héros du fort Chabrol, commence par demander s'il est en présence de juges ou d'adversaires ; il croit être en présence de ces derniers : et violemment, il attaque le procureur général, « dont la robe rouge lui va si bien ». Invité à modérer ses expressions, Guérin se fâche et s'écrie avec une ardeur de langage qui s'élève parfois à l'éloquence, « qu'il est un condamné de demain et qu'il ne s'inclinera pas : Accordez-nous le respect qu'on doit à ceux qui tombent. »

Puis se tournant vers la Haute-Cour, il déclare que lui et ses amis sont révolutionnaires, parce que les sénateurs ne le sont pas. Et il rappelle 1871, la Commune dont faisait partie, peut-être, quelque membre de la Haute-Cour.

Ce qui ne plaît pas aux sénateurs qui en ce moment protestent !

Guérin continue toujours sur ce ton violent. Le procureur général Bernard se retire de la salle, tandis que le substitut Fournier se lève et prend des réquisitions, qu'il retire à la demande de M^e Ménard.

Puis, Guérin entame l'historique des incidents du siège du fort Chabrol.

Très long dans sa plaidoirie, Guérin déclare qu'il en a encore pour 2 jours.

Sur quoi, le président lève la séance.

Audience du 2 Janvier 1900

Jules Guérin continue sa plaidoirie, développant ses idées politiques, se défendant de malhonnêteté.

Il termine en demandant condamnation, content d'avoir fait son devoir.

M^e Ménard prend ensuite la parole pour défendre Guérin qui, dit-il, est un honnête homme et un digne citoyen. Il essaye ensuite de disculper Guérin au point de vue politique, car, dit-il, il a toujours été en désaccord avec ses amis, même Déroulède ; quant au complot, il est absurde de porter une telle accusation contre lui.

Il termine en faisant appel à la conscience des juges.

Les débats sont clos.

M. Fallières demande aux accusés ce qu'ils ont à ajouter pour leur défense.

Tous, à l'exception de MM. Guérin, de Vaux, Godefroy, font une déclaration demandant justice.

Puis la Haute Cour se retire pour prononcer son jugement.

La Haute Cour vote sur le cas de M. Buffet :

Par 144 voix contre 49, 13 abstentions et 3 absents, M. Buffet est déclaré coupable ; à l'unanimité il y a des circonstances atténuantes.

Sur le cas de Godefroy, le scrutin est à 102 voix oui, contre 90, abstentions 14. La majorité est de 107 voix ; M. Godefroy bénéficie de la minorité de faveur, et il est acquitté.

M. de Sabran est également acquitté par 152 contre 23.

M. de Ramel est aussi acquitté par 103 voix contre 65.

Par 91 voix contre 91, M. de Vaux est acquitté.

Il reste encore à se prononcer sur les cas de Dubuc, Barillier, Déroulède et Guérin.

Audience du 3 janvier 1900

Au début de l'audience secrète, M. de Casabianca dépose une proposition « tendant à déclarer que Déroulède a été acquitté par la Cour d'assises pour les faits soumis aujourd'hui au jugement de la Haute Cour, qu'il y a, par suite, chose jugée et concluant à l'acquiescement ».

M. Chaumié combat cette thèse.

La proposition Casabianca est rejetée par 138 voix contre 57 et 11 abstentions.

On passe au vote sur la culpabilité de Déroulède : Pour, 136 voix ; contre, 57 ; 17 abstentions.

Sur la question du complot « suivi d'actes commis pour en préparer l'exécution? », pour, 134 voix, contre, 52 voix.

Par 200 voix, il y a des circonstances atténuantes.

Dubuc est acquitté ainsi que Barillier.

M. de Lur-Saluces, contumace est déclaré coupable par 143 voix contre 44 et 23 abstentions.

Par 149 voix contre 17, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Guérin a été reconnu coupable de participation au complot à l'unanimité moins 49 voix.

Ensuite, par 147 voix contre 47, la Haute Cour a repoussé la disjonction de crime et délit de droit commun et s'est déclarée compétente pour le juger.

A l'unanimité moins 2 voix la Haute Cour écarte l'inculpation de tentative d'assassinat et acquitte Guérin de ce chef.

Par contre il est déclaré coupable par 140 voix contre 70 du délit de détention d'armes de guerre.

Par 147 voix contre 53, Guérin a été reconnu coupable d'outrages envers les agents.

Mais par 127 voix contre 59, des circonstances atténuantes lui ont été accordées. Ce dernier vote évite à Guérin la déportation perpétuelle.

L'audience est levée.

Les frais du procès

Un de nos confrères rapporte que M^e Reuillier, avocat de M. Déroulède, envisageant les conséquences pécuniaires du procès, contient dans les couloirs du Sénat que MM. Déroulède, Buffet et Guérin seraient condamnés aux dépens, qui s'élèvent à huit cent mille francs. C'est, comme on le voit, une jolie carte à payer.

Au Transvaal

Les nouvelles qui nous parviennent sembleraient faire croire que la victoire abandonne les Boërs.

Il est vrai qu'elles sortent du Ward office qui a tout intérêt à cacher la vérité aux Anglais assez éprouvés par les dernières défaites.

Toutefois, on dit qu'à Colesberg un vif engagement aurait eu lieu et n'aurait pas été à l'avantage des Boërs. On craint même que Colesberg ne soit tombé aux mains des Anglais.

A Molteno, un combat a eu lieu mais sans donner encore de résultat apparent.

Un incident diplomatique va surgir, paraît-il entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Au large de Delagoa-Bay, les Anglais se sont emparés d'un vaisseau allemand le « Bundesrath » qui portait 7000 selles, 5 gros canons, 50 tonnes de projectiles et 180 artilleurs expérimentés allant au Transvaal.

Comme ce n'est pas la première fois, au cours de cette guerre que les Anglais capturent des vaisseaux ou français, ou russes, ou allemands, le gouvernement allemand va demander au gouvernement anglais explications et réparations.

L'irritation est grande en Allemagne contre l'Angleterre.

On espère que les puissances lésées, France, Russie, Etats-Unis, Allemagne s'entendront afin de protéger leurs intérêts.

INFORMATIONS

Election législative

Privas (Ardèche)

MM. Seignobos, radical, 8,512 voix.
Gailhard-Bancel, cons., 9,360 (élu).

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Sauzet démissionnaire.

Dans cet arrondissement, encore, l'alliance des mélinistes dont M. Sauzet était le candidat, avec les conservateurs, ont fait échouer la candidature du républicain.

Nécrologie

M. Léon Brière, officier de la Légion d'honneur, directeur du *Journal de Rouen*, et président du syndicat de la presse républicaine départementale est mort subitement mardi matin.

La journée de 24 heures

L'observatoire de Paris vient de décider une importante innovation : désormais, le jour civil ne sera plus comme précédemment partagé en deux parties de 12 heures chacune. Dans le tableau que publie l'*Annuaire des longitudes*, les jours commencent à minuit et les heures se comptent de 0 à 24.

Remise de peines

A l'occasion du 1^{er} janvier 1900, M. le président de la République par plusieurs décrets rendus sur la proposition du ministre de la guerre, a accordé des grâces ou réductions de peines à sept cent quatre-vingt-dix-neuf condamnés détenus dans les divers établissements pénitentiaires militaires ou civils, en vertu de jugements prononcés contre eux par les conseils de guerre.

Exécution capitale

A Biskra, a été passé par les armes un indigène nommé Hardj-Abdallah-Moktar, sujet marocain condamné à mort par le

conseil de guerre de Constantine, pour assassinat d'un spahi.

Abdallah est mort courageusement. Arrivé au poteau, il baisa la terre et attendit la mort qui fut instantanée.

CHRONIQUE LOCALE

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le Comité des achats suivra l'itinéraire suivant pendant le mois de janvier 1900, pour procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans, réserve tête et troupe, ligne tête et troupe, artillerie selle et attelage :

Gramat : jeudi 11 janvier, à 9 heures, place du Marché.

Vayrac : vendredi 12 janvier, à 9 heures, route de Saint-Denis.

Cahors : vendredi 26 janvier, à 10 heures, place Thiers.

CAHORS

Mutations

M. Favard, inspecteur d'académie à Cahors, est nommé en la même qualité à Chambéry.

M. Maurellet, inspecteur d'académie à Quimper, est nommé en la même qualité à Cahors.

Au Palais

Par décret du Président de la République, M. Labatut, juge suppléant au tribunal de Cahors, est nommé juge au tribunal de première instance de Blaye.

Armée

Nominations

Par décret du Président de la République, notre compatriote, M. Bonnet Michel, officier d'administration adjoint de 1^{re} classe, à Vienne, est nommé officier d'administration de 2^e classe, pour le 4^e corps d'armée, au Mans.

M. Debèze Jean-André est nommé lieutenant de réserve au régiment de Cahors.

MM. Carlet Castex, sous-lieutenants, au 131^e territorial sont promus au grade de lieutenant.

Gendarmerie

M. Rodrigue, lieutenant de gendarmerie à la Châtre (Indre), est nommé capitaine à Cahors, en remplacement du capitaine Piégeon, promu chef d'escadron, et désigné pour la compagnie des Landes.

Mention honorable

Sur le rapport du Président du Conseil et approuvé par le Président de la République, une mention honorable a été accordée au sieur Jean-Antoine Lafage, domestique à Cahors, qui le 3 octobre 1899, a sauvé, dans des conditions que nous avons relatées à cette époque, le nommé Fourastié, tombé asphyxié dans une cave.

Félicitations.

Bibliothèque populaire de Cahors

Le président de la bibliothèque a l'honneur d'informer MM. les sociétaires que l'assemblée générale annuelle sera tenue, dimanche 7 janvier, dans une des salles de l'hôtel de ville à 4 1/2 précises.

Objet de la réunion :

Compte-rendu des opérations de l'année 1899.

Les déboires de l'abbé Viguié

L'abbé Viguié, qui a une façon si particulière de clore les polémiques qui le gênent, — nous le constatons il y a quelques jours à peine — joue vraiment de malheur.

M. Viguié s'obstine à prendre la défense de l'abbé Magne, ce prototype de l'honnêteté. Cela ne lui réussit guère, voici en effet, sans plus de commentaires, ce que nous lisons dans l'Express du Midi, journal catholique de Toulouse, sous la signature d'un homme distingué et jouissant de l'estime générale à Cahors :

La Défense, journal républicain, organe de M. l'abbé Magne, s'est permis de publier dans son numéro d'hier, sous la signature de M.

l'abbé Viguié, son rédacteur, l'entrefilet suivant que nous reproduisons :

« Le journal l'Express du Midi sait que M. le chanoine Magne et son neveu n'ont plus la liberté de se défendre publiquement contre certaines attaques et il profite de l'occasion pour les injurier basement dans un article que son auteur n'a pas eu le courage de signer. »

« C'est une double lâcheté, qui ne relève que du mépris public. »

« Depuis longtemps, l'Express nous a habitués à de pareils procédés, indignes d'un journal qui se respecte. C'est sa façon à lui de se montrer chevaleresque. »

« Il peut continuer. »

« Nous ne lui répondrons plus. »

Notre ami, M. Etienne Depeyre, nous envoie à l'occasion de cet entrefilet, la lettre suivante que nous sommes heureux d'insérer :

Cahors, 30 décembre.

A Monsieur J. C. Viguié, de la « Défense ».

Jé suis, Monsieur, en une étrange perplexité pour savoir à qui s'adresse en réalité, cette réponse à l'entrefilet paru, sous votre signature, dans le dernier numéro de la Défense. J'ai cru, au premier abord, que j'avais affaire à M. l'abbé Viguié, rédacteur ordinaire de ce journal, et j'avoue que j'en eusse cruellement souffert. Mais je me suis vite rendu compte que je devais faire fausse route en songeant que le même lien qui enchaînait la liberté de MM. Magne, enchaînait également celle de leur collaborateur ordinaire, comme eux prêtre du diocèse. Ce lien c'est, n'est-ce pas, la défense épiscopale. J'avoue ne pas m'être renseigné sur ce point, mais je ne suppose pas qu'il ait été fait une exception en faveur de M. l'abbé Viguié, non plus que je ne voudrais m'arrêter un instant à la pensée qu'il ne s'est pas respectueusement incliné devant l'autorité de son évêque.

C'est donc, je veux le croire, à un inconnu que je m'adresse. Je n'en veux pas profiter pour donner à ma réponse le ton, selon moi inqualifiable, employé par M. Viguié pour relever les renseignements que j'ai cru pouvoir donner à l'Express sur l'affaire des Petits Carmes, avec une modération que le plus grand nombre a trouvée, et il avait peut-être raison, poussée à l'extrême. Ce pourra être pour moi une leçon.

Qui donc ici, par une étrange interversion des rôles, parle de lâcheté ? Qui donc parle du mépris public ? Allons donc ! On a la mémoire bien courte dans les bureaux de rédaction de la Défense et de la Croix, ce qui est tout un. On oublie que la robe de prêtre qu'on y porte m'a seule empêché de souiller M. l'abbé Magne, coupable à mon égard d'une grossière injure. Et je dois me demander — un excès de prévoyance ne saurait nuire — si aujourd'hui encore je ne risquerais pas de la trouver entre M. Viguié et moi.

Mes articles à l'Express n'étaient pas signés ; c'est vrai, et je dirai tout à l'heure pourquoi. Mais vous vivez sans doute, monsieur, bien étranger à ce qui se dit à Cahors, si vous avez ignoré que j'en étais l'auteur. Non seulement je ne l'ai point caché, mais l'Express a pris le soin d'en informer lui-même ses lecteurs dans un entrefilet qui précédait la publication dans ses colonnes de la lettre de Mgr l'évêque de Cahors.

Et puis je ne sache pas que lorsque ont paru mes deux premiers articles, MM. Magne eussent déjà perdu la liberté de leur plume. Je comprends qu'ils aient alors couru au plus pressé, et qu'ils aient, de la hauteur financière où ils se sont placés, dédaigné des articles de journaux, de bien peu de poids, en vérité, en regard de la condamnation prononcée par leur évêque. Cela, je l'admets ; mais n'insinuez pas que j'avais escompté un silence auquel ils ne nous avaient guère habitués.

Voilà pour la lâcheté.

Quant au mépris public, ou pour parler plus exactement et ce qui est différent, quant au mépris de la rédaction de la Défense, auquel j'ai exposé l'Express, en usant de son hospitalité, cet organe l'a si largement prodigué à ses adversaires que la pointe en est bien émoussée. Et, au demeurant, je remercie son rédacteur de m'avoir fourni l'occasion de revendiquer la part qui m'en revient. C'est là, dire que je serais plutôt tenté de m'en honorer, s'il n'y avait là une outrecuidance de mauvais goût, d'où que vienne le mépris.

Cela prouvera tout au moins, que les clients actuels de M. Viguié et moi n'avons pas les mêmes principes, et je ne suis pas autrement fâché de cette constatation.

Et maintenant, voici pourquoi je n'ai pas mis mon nom au bas de mes articles. J'estime et j'estime encore que je n'étais, en les écrivant, que le trop faible écho de l'opinion et des sentiments publics. Ce n'était point mon jugement particulier que j'apportais dans ce débat. Je ne faisais que répéter ce qui se disait autour de moi ; ce n'était presque que du reportage. Je réservais ma signature pour le cas où, comme je l'indiquais à la fin de mon dernier article, j'aurais à y apporter quelques documents personnels ; je m'étonne qu'on ne l'ait pas voulu comprendre. Ce jour-là, si on y tient, je dirai ce que j'ai vu, et les renseignements que je pourrai fournir seront édifiants, je vous l'affirme.

J'aime à croire, monsieur, que vous ne les connaissez point. Sans quoi, vous me donneriez le droit de vous dire que vous avez été singulièrement osé et imprudent en parlant à propos de cette affaire de mépris public.

Vous ne nous répondrez plus, dites-vous. C'est plus commode. Je ne vous en dirai pas autant, conservez-en l'assurance.

E. DEPEYRE.

LE COUP DE MASSUE

Décidément, les Magne, jouent de malheur :

Après l'exécution magistrale, la mise en demeure de se taire, faite par l'Evêque, après la lettre... énergique de M. Depeyre, voilà « leurs conseils », MM^{es} Bourdin et Martin, qui les lâchent en leur assénant le coup de grâce.

M. Bourdin, dans un petit mémoire qu'il intitule « Autour d'un mot », relève les inexactitudes, précise les faits contenus dans le Mémoire du chanoine Magne, avec sévérité, parfois aussi avec un esprit mordant qui « tombent » l'adversaire.

Certes, ce « Mot » est dur, et nous pensons qu'en dépit de sa « nature primesautière, le neveu n'aura pas, cette fois, raison des tristesses » que les siens vont éprouver à la lecture de cet opuscule.

Le mémoire se termine par les mots : « publication réservée, » nous ne pouvons donc insister davantage, puisque il nous est impossible, hélas ! de faire la moindre citation.

Toutefois, Magne doit être content : De tous les côtés il est pris en flagrant délit de... mensonges.... Et M. Viguié continuera à nous présenter ce monsieur comme le prototype de l'honneur. C'est à se tordre !

Le Recteur à Cahors

Nous croyons savoir que le Recteur de Toulouse, doit arriver à Cahors ce soir ou demain. On nous affirme, que ce serait pour s'occuper de la transformation du collège des jeunes filles en Lycée.

Elections au Conseil départemental

Voici le résultat des élections au Conseil départemental :

Instituteurs :

Votants : 343

Bouyé, de Souillac.....	191 voix, élu.
Gane, de Figeac.....	136 —
Divers.....	6
Blancs.....	8
Nuls.....	2

Institutrices :

Votants : 257

Mme Segala, de Saint-Céré	131 voix, élue.
Mlle Tardieu, de Cahors..	112 —

Acte de probité

M. Alibert André, fils du concierge de la Préfecture, soldat au 7^e de ligne, ayant trouvé sur la voie publique une montre de dame, s'est empressé d'en faire la déclaration au commissariat de police.

La montre a été rendue à Mme Blanc qui est venue la réclamer.

Société agricole

Réunion du 5 janvier 1900

Présidence de M. Rey, président de la Société

Etaient présents : MM. Rey, Dufour, vice-président, Carbonel, Ichès, Guiral, Combes, de Vire, Dalet, Segala, Pouzergues, Pagès, Laporte, Matet, Signard, J. Valette, Besse, Gras, D^e Caviolle, Quercy, Miquel, d'Espère, Pardes, Delpérier, Vinel, Arbouys, Cambornac, Delbreil, Brunies, Rodes.

M. Carbonel, en l'absence de M. Dupuy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance : le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que MM. Lescale, vice-secrétaire et Lacoste de Puy-l'Evêque, se retirent de la société ; acte est donné de leur démission.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau. Sont réélus à l'unanimité : M. Rey, président ; M. Dufour, vice-président ; M. Dupuy, secrétaire ; M. J. Valette est élu vice-secrétaire avec 21 voix sur 24 votants.

Sont maintenus : Président d'honneur, M. le Préfet du Lot ; vice-président d'honneur, M. le Maire de Cahors ; président honoraire, Caviolle-Dumoulin.

Il est ensuite procédé à l'élection des commissions pour 1900.

Sont élus membres de la Commission d'administration : MM. Brugalières, juge de paix à Catus.

Docteur Caviolle, propriétaire à Cahors, Cambornac, propriétaire à Cahors, Rodes,

notaire et maire à Peyrilles, Delbreil, propriétaire à Caix-Luzech, Quercy, professeur départemental d'agriculture.

Sont élus membres de la Commission d'Agriculture : MM. Brugalières, précité, Dalet, propriétaire au Montat, Deltil, vétérinaire à Puy-l'Evêque, Carrié, propriétaire à Grézels, Quercy, précité, Combes, viticulteur à Vire, Rodes, précité, Gras, propriétaire à Sérignac, Pagès, vétérinaire à Cahors, Bras, vétérinaire à Cahors.

Sont élus membres de la Commission d'Industrie : MM. Martin, ancien directeur de l'usine à gaz, Delbreil, précité, Quercy, précité, Miquel, propriétaire à Larroques-Arcs.

Commission de Rédaction : MM. Carbonel, Brunies, Plantade, Brassac, Delpérier.

Il a été admis qu'en principe M. Quercy, professeur départemental d'agriculture ferait partie de toutes les Commissions.

M. le Président prend la parole et présente à la Société, comme demandant à en faire partie, MM. Jouffreau, propriétaire à Puy-l'Evêque, Murat, entrepreneur, propriétaire à Cahors, Lamelle Jean, propriétaire à Cabessut, Bénézech, viticulteur à Gignac (Hérault).

Roussely, propriétaire à Concots ; Pen-daries, propriétaire aux Roques, commune de Saint-Vincent.

Aux termes des statuts, leur admission est renvoyée à la prochaine séance.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture au sujet d'une exposition rétrospective des anciens instruments agricoles devant figurer à l'exposition de 1900. Il engage vivement les agriculteurs qui auraient quelques-uns de ces vieux instruments aujourd'hui inusités, à les remettre au siège de la Société d'agriculture, où une liste en sera dressée et envoyée au Ministère.

Sur la proposition de M. Laporte, une carte personnelle sera délivrée à chaque membre de la Société, pour lui servir de carte d'entrée au Concours d'animaux de boucherie le 1^{er} Février 1900 à Cahors ; le programme de ce Concours, présenté par M. le Président, est adopté sans modifications.

M. Carbonel demande à M. le Président que compte faire le Parlement sur la mévente des blés, le Président répond que chaque fois qu'il y a excès de production il y a avilissement de prix, mais qu'il espère que le Gouvernement prendra des mesures pour enrayer cette mévente.

Sur la proposition de quelques viticulteurs présents, la Société émet le vœu que les vins italiens plâtrés soient, à leur entrée en France, soumis au droit commun et ne puissent contenir plus de plâtre que les vins Français.

Aucune observation n'étant présentée, M. le Président lève la séance.

Accidents

Dimanche, 31 décembre, vers 4 heures du soir, M. Delpech, conservateur de la Société agricole du Lot, se rendait en voiture à sa propriété de Linquestou, lorsque arrivé boulevard Gambetta, en face du théâtre, son cheval, effrayé par une roulotte, fit un écart et renversa la voiture dont l'avant-train se brisa, projetant violemment M. Delpech sur le sol.

Le cheval, encore plus effrayé par la secousse, s'emballa et s'engagea dans la rue Brive et puis la rue Sainte-Barbe, rue assez étroite et où, à cette heure, des accidents graves auraient pu se produire si M. Gustave Palame, propriétaire à Cabessut, que nous félicitons de son courage et de son sang-froid, ne s'était élancé à la bride du cheval et n'était parvenu à le maîtriser.

M. Delpech fut transporté immédiatement au café du Midi où des soins empressés lui furent donnés par M. le docteur Clary, qui ne constata que quelques contusions heureusement sans gravité.

Aujourd'hui, l'état de M. Delpech, sauf une légère douleur dans une épaule, est des plus satisfaisants.

Nous souhaitons à l'excellent M. Delpech un prompt rétablissement.

Le 1^{er} janvier, vers 4 h. du soir un enfant de 3 ans 1/2, Courrèje François, demeurant rue Bouscarrat, accompagné d'une fillette âgée de 12 ans, a été renversé sur le Boulevard par la voiture du sieur Cazes, négociant

à Cahors. Celui-ci, immédiatement porté à la pharmacie Caminade le malheureux bébé où le docteur Gélis, qui lui donna des soins, déclara que son état était, sauf une légère contusion au côté droit, des plus satisfaisants.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de décembre dernier pour la boucherie :

61 bœufs pesant 39.993 kilos ; 43 vaches, donc 38 pour la troupe, pesant 17.661 kilos ; 541 moutons, pesant 18.307 kilos ; 2 chèvres, pesant 75 kilos ; 128 veaux, pesant 13.250 kilos ; 82 porcs, pesant 13.568 kilos ; chevaux ou mulets, 9 ; ânes, 2, soit, au total, 871 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble 102.854 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Nous donnons, ci-dessous, l'état officiel des animaux abattus pendant l'année 1899 : Bœufs, 835, pesant 499.779 kilos ; vaches, 388, pesant 165.856 kilos ; moutons, 8.995, pesant 270.791 kilos ; chèvres, 12, pesant 437 kilos ; veaux, 1.935, pesant 186.453 kilos ; porcs, 503, pesant 72.700 kilos ; chevaux ou mulets, 64 ; ânes, 19, soit, au total, 12.751 animaux pesant 1.106.016 kilos.

Foire du 3 janvier 1900

La foire du 3 janvier a été assez importante, malgré le temps pluvieux.

Les cours des bestiaux et des denrées diverses ont été les suivants :

Bœufs gras : de 28 à 30 fr. les 50 kilos.
Bœufs d'attelage : de 400 à 800 fr. la paire.

Porcs gras : de 49 à 54 fr. les 50 kilos.
Porcs jeunes : de 20 à 40 fr. pièce.

Moutons gras : de 0,60 à 0,65 le kil.
Brebis pour élevage : de 25 à 34 fr. pièce.

Halle. — Blé : en vente, 130 hectol. ; vendus, 115 ; prix moyen 13 fr. 50 l'hectol.

Mais : en vente, 150 hectol. ; vendus, 125 ; prix moyen, 9 fr. l'hectol.

Pommes de terre : de 2 à 3 fr. les 80 litres.

Marché. — Oies mortes, de 0,85 à 0,90 le 1/2 kilo.

Poulets, 0,70 le 1/2 kilo.
Dindes, 0,50 le 1/2 kilo.

Lapins privés, de 1,25 à 2 fr. pièce.
Œufs, de 1 à 1 fr. 10 la douzaine.

Truffe, 4 fr. le kilog.

Arrestations

Hier, jour de foire à Cahors, la police de notre ville a mis en état d'arrestation pour vagabondage, 2 femmes aux allures suspectes ayant dit se nommer :

1° Faure, Elisa, âgée de 30 ans, née à Rieux-Minervoix (Aude) ;

2° Faure, Thérèse, âgée de 30 ans, née à Albi (Tarn).

Ces 2 femmes ont été mises à la disposition de M. le Procureur de la République qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

DERNIÈRE LOCALE

Tabacs

LISTE DES EXPERTS

CAHORS

PREMIÈRE SÉRIE

1^{re} Commission

MM. Gasc, Barry, Chatain, Roques.

2^e Commission

MM. Couderc, Courdès, Capmas, Sirven.

DEUXIÈME SÉRIE

3^e Commission

MM. Cayla, Devès, Benays, Girma.

4^e Commission

MM. Matet, Garrigues, Lalo, Moles.

SOUILLAC

PREMIÈRE SÉRIE

MM. Jordanet, Ausset, Costes, Gouygou.

DEUXIÈME SÉRIE

MM. Bessat, Sers, Fauvel, Delpy.

Arrondissement de Cahors

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — État civil

de l'année 1899. — Naissances 10. — 1^o Emmanuel Pilard Marie (étranger) 29 janvier. 2^o Grégory Basiline-Lumina 1^{er} février. 3^o Thouverez Marie-Nancy 30 mars. Flaujac Reine-Emilienne-Marie 23 avril. Larroque Louis 24 juillet. Delvit Elise-Marie 29 juillet. Pons Jean-Louis-Bénédict 1^{er} octobre. Andissac Cyprien-François 6 octobre. Ladoux Gabrielle-Justine 29 octobre. Flaujac Roland-Ernest 23 décembre.

Décès 17. — Tardieu Marie-Jeanne 9 janvier. Couderc Antoine 9 janvier. Merle (mort-né) 17 février. Rigouste Marguerite 16 mars. Fanie Bousquid 28 avril. Conquet Christine 8 mai. Lufau Loubières Jean-Joseph 10 mai. Marty Rose 13 mai. Sourou Camille-Euphrasie 15 mai. Pons Jeanne-Julie 6 juin. Couderc Elisabeth 3 juillet. Delvit Hortense 16 juillet. Dajeau Jeanne 18 juillet. Souliari Louise 6 août. Décremps Léon-Hypolyte dit Laportel 7 septembre. Massip Marie-Jeanne 27 septembre. Ladoux Marie-Marguerite 10 novembre.

LIMOGNE. — Malgré un vent terrible, la foire du premier de l'an a été très importante. Le foirail était bien garni. Mêmes cours sur les bestiaux que les précédents. La halle aux grains était comble, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Blé, 13 fr. l'hectolitre.
Avoine, 7 fr. id.
Maïs, de 9 à 10 fr. id.
Haricots, 20 fr. id.
Noix, 37 à 40 fr. id.
Pommes de terre, 2,50 le sac.
Volaille, 0,50 le 1/2 kilo.
Œufs, 0,90 la douzaine.
Il y avait de 40 à 50 quintaux de truffe

au prix de 6 à 6 50 le kilo. La qualité laisse un peu à désirer cette année.

Au moment où j'écris, un incendie s'est déclaré au Mas de Dalat, commune de Limogne, une maison a été brûlée ainsi qu'une grange, cette dernière appartenant au sieur Costes.

MARMINIAC. — Conférence. — La conférence de dimanche sur « l'idée de patrie », faite par M. Henri Cangardel fils, a eu le plus grand succès.

Avec une rare justesse d'expression et le talent du praticien, il a exposé et développé son sujet, l'accompagnant d'exemples topiques et frappants. L'auditoire tout entier était suspendu aux lèvres du jeune conférencier, tant son débit est entraînant, sa parole douce et agréable ; aussi ne lui a-t-on pas ménagé les applaudissements.

La salle était insuffisante et bon nombre de personnes ont dû écouter du dehors.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Classe de 1900. — Les jeunes gens de cette classe se sont réunis dimanche, à l'hôtel de ville et ont décidé d'organiser un grand bal. Cette soirée sera donnée dimanche 4 février, dans la grande salle Saint-Fargeau. Les pauvres de la ville ne seront pas oubliés.

Félicitations à cette vaillante jeunesse.

Gendarmerie. — M. Fabre, capitaine à la direction de l'artillerie de Tunisie, est nommé à Figeac, en remplacement de M. Astruc, capitaine de gendarmerie, envoyé à Mont-de-Marsan.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Banquet. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le banquet annuel des membres du cercle républicain démocratique de Gourdon, a eu lieu dans ses salons dimanche dernier, à 6 heures 1/2 du soir. Le dîner a été excellemment servi par l'hôtel de l'Etoile d'Or, tenu par Madame V^e Badourès.

Cette fête de famille était présidée par M. Linol, maire de Gourdon, Président. M. Théaux, sous-préfet, assistait à la réunion en sa qualité de Président d'honneur !

L'entrain le plus cordial et la plus franche gaieté n'ont cessé de régner jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Des discours fort applaudis ont été prononcés par MM. les Présidents et par M. Fleuret avocat.

Des monologues très bien dits, ont clôturé cette charmante soirée.

CORRESPONDANCE

On nous écrit : Un certain nombre de lecteurs du journal désireraient être fixés sur le motif des augmentations successives qu'ont subi et que subissent tous les jours

absolument toutes les marchandises : métaux, laines, draps, chapeaux, glaces, fromages, etc., etc.

Les opinions vont leur train, chacun croyant être dans le vrai, donne une raison accusant : l'exposition, les accapareurs, la guerre au Transvaal.

Nous demandons l'avis du journal.

— La crise signalée peut avoir des causes multiples, mais nous pensons que la raison capitale du renchérissement signalé est la guerre du Transvaal. Les charbons sont accaparés par l'Angleterre pour ses transports, les mines tout en ne produisant pas davantage, élèvent sans cesse le cours des charbons. Par suite, les frais généraux des usines sont notablement augmentés et cette augmentation se retrouve fatalement sur les produits de l'industrie.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de reprise qui s'est produit hier en liquidation s'est encore accentué par suite de l'activité des demandes.

Le 3 0/0 s'est avancé à 99,42 dernier cours, le 3 1/2 0/0 et l'amortissable n'ont pas été cotés à terme.

La Banque de France clôture à 4.220.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 617.

Le Crédit Foncier est ferme à 721.

Un titre séduisant, c'est l'obligation Communale de 1879. Si elle sort au remboursement au pair, elle fait gagner, sur les cours actuels 10 0/0 du capital déboursé, tous les deux mois, elle concourt à des tirages qui comprennent 318 lots par an, dont le plus petit est de 1.000 fr. et le plus gros de 100.000. Il y a six de ces gros lots par an. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.004 et la Société Générale à 601.

La reprise s'est étendue à nos chemins. Le Lyon finit à 1.830 ; le Midi à 1.850 ; le Nord à 2,165 et l'Orléans à 1.728.

Le Suez se traite à 3.540.

L'Extérieure s'inscrit à 67,75 ; l'Italien à 95,30 le Portugais à 23,10 ; le Russe 3 0/0 1891 à 86 le Turc D cote 22,50 et la Banque Ottomane 565

HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical des Docteurs MARIE frères**, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Cahors, le **jeudi 4 janvier, de 9 heures du matin à 8 heures du soir** hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 5, hôtel du Midi. Moissac le 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour femmes. — Bas-Varices

RENSEIGNEMENTS GRATUITS. — PRIX MODÉRÉS

Retour en janvier et juillet.

Les Bandages électriques seuls guérissent.

44 ans de merveilleux succès

Traitement par correspondance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDÁ

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

— A cœur vaillant rien d'impossible ! — dit-elle en laissant tomber son lorgnon avec un sourire qui aurait dû enivrer Bertie... un sourire qui aurait pu récompenser un Richepanse d'un combat d'Hohenlinden. — Admirablement couru !... j'ai tremblé pour vous lorsque vous avez enlevé le Roi au dernier obstacle. C'était terrible !

C'était terrible, en effet, et une femme, sans parler d'une femme qui était éprise de lui, pouvait très bien se sentir le cœur serré de crainte à la vue de ce gouffre béant, de ces murailles d'épines si élevées, contre lesquelles le simple choc des fers du cheval sur leur crête touffue, un élan trop court des membres rassemblés devaient causer la mort du cheval et du cavalier.

Mais, en parlant ainsi, elle était souriante, radiante, pleine d'aisance, de calme, et d'intérêt pour la course, comme il convenait à une femme du grand monde, qui avait déjà parié sur des poulains à Goodwood et qui aurait pu

mener les premiers groupes dans les pays de Belvoir et du Quorn.

Il était très possible que Sa Seigneurie fût trop bien élevée pour ne pas voir un homme tué en sautant une palissade de chêne sans se laisser aller à une émotion déplacée, mais il était non moins impossible qu'elle fût capable d'une faiblesse d'aussi mauvais genre que de se montrer émue.

Pour toute réponse, Bertie mit sa plus grande éloquence dans ses yeux, très versés dans ce genre d'éloquence.

— Après avoir combattu sous vos yeux, croyez que j'aurais été incapable de venir vous saluer si je n'avais été vainqueur ?

Elle se mit à rire, il rit aussi : ils étaient habitués à échanger de ces phrases avec un masque admirable d'art ; il paraissait toujours un peu drôle à l'un de voir l'autre porter le domino du sentiment, et leur méfiance à cet égard était réciproque.

— Quel preux chevalier ! s'écria sa Reine de Beauté. — Vous seriez mort dans un fossé pour me rendre hommage. Qui donc disait que la Chevalerie avait disparu ? Dites-moi, Bertie, est-ce donc si charmant de faire un effort si furieux pour se casser le cou ? Cela doit être très agréable, à en juger par vos succès. Cet la seule chose du monde qui vous amuse !

— Peuh !... il y a beaucoup de choses à dire là-dessus — répondit Bertie d'un air rêveur... — Voyez-vous, jusqu'à ce que l'on se soit cassé le cou, l'émotion de cette éventualité n'est pas totalement usée ; elle ne peut pas l'être, naturellement, parce que le... comment appe-

lez-vous cela ?... le but n'est pas atteint jusque-là. Le pire, en cela, c'est que se passe-temps devient vulgaire : tant de gens vont se faire casser le cou soit dans les Alpes ou ailleurs, qu'il ne nous restera bientôt plus rien à faire.

— Et le monopole du suicide par distraction ! Très dur ! — dit la grande dame avec le rire le plus silencieux, le plus languissant du monde, semblable à celui de Beauté, s'il n'avait renfermé une inflexion d'affectation étudiée dont celui de Cecil, malgré ses prétentions au dandysme, était totalement dénué. — Allons, vous avez admirablement gagné ! Mais quel était ce petit homme noir ? Il est dans les lanciers, je crois, m'a-t-on dit... Il vous suivait de près. J'ai bien cru un moment que la Garde allait perdre.

— Comment avez-vous pu supposer qu'un homme qui est assez heureux pour porter les couleurs de Lady Guenivere pourrait succomber ? Une écharpe brodée donnée par de telles mains a toujours été un gage de victoire depuis l'époque des tournois ! — murmura Cecil avec la tendresse la plus douce, accompagnée, il est vrai, d'une certaine nonchalance dans le ton et d'un sourire plein de gaieté qui rendaient extrêmement douteuse, la sincérité de ses paroles sans être assez accusées cependant pour qu'elle se demandât pourquoi diable ce garçon s'amusait à dire ces absurdités-là.

Cecil était amoureux de Lady Guenivere depuis qu'ils s'étaient trouvés un jour ensemble à Belvoir pendant la semaine des courses du Parc de Croxton l'automne précédent, et

elle était assez belle pour rendre leur amitié aussi enchantée qu'une page de *Décameron*.

Tandis que, penché près d'elle, il lui faisait la cour de cette façon discrète qui en avait fait le favori des salons, et qu'il contemplait ses beaux yeux à la Velasquez, il ne savait pas et s'il l'avait su, il n'y aurait pris garde, que tout là-bas, blême de rage, le regard fixé sur le champ de courses, Ben Davis, l'escroc, qui avait observé l'arrivée, suivi des yeux le crack de la Garde, posté dans le lointain, grommelait avec un grognement de mâtin furieux.

— Il a gagné !... Malheur à lui !... le maudit faquin, il ne gagnera plus, je le jure !

(A suivre.)

Rhumatismes. — Paris, le 20 novembre 1899. Depuis quelques années, je souffrais de rhumatismes dans les jambes qui enflaient au point de m'obliger à garder la chambre quelquefois pendant plusieurs jours. J'avais essayé de divers remèdes sans succès, lorsque j'ai voulu, de guerre lasse, essayer les Pilules Suisses. Après la deuxième boîte, j'ai senti un mieux très sensible, et, après avoir lu votre intéressant petit almanach, j'ai fait quelques frictions de Baume Victor qui m'ont rendu à moi-même et enlevé mes dernières douleurs, me permettant de vaquer à mes occupations. M. LAMY, au Faisan-Doré, 60, boulevard de Grenelle (Sig. lég. par M. le Commissaire de police.)

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

DOUX LIENS

— Tu es entrée ?
 — Oui, papa. Tout ceci était dit très humblement.
 — As-tu vu M. Richards ?
 — J'ai vu un homme de grande taille, élancé, monter et entrer, mais je n'ai pas vu sa figure.
 — C'est tout ?
 — Oui, papa.
 — M. Richards n'est pas malade... du moins, il ne l'est plus... quoiqu'il l'ait été quand il est arrivé ici. Tu as très mal agi et me fais plus de peine que je ne saurais dire. Ceci est sérieux, beaucoup plus sérieux que tu crois. Tu as probablement compris que des raisons graves obligent M. Richards à rester prisonnier ici ; ces raisons sont telles que je n'ose te les confier.
 Cependant, je te dirai ceci : sa vie dépend du secret.
 — Papa ! s'écria Rose éperdue.
 — Sa vie dépend du secret, reprit le capi-

taine, la voix légèrement tremblante. Trois personnes seulement le connaissent : moi, Ogden et ta sœur Kate. Je pense pouvoir me fier entièrement à Ogden et à Kate. Puis-je avoir une égale confiance en toi ?
 Oui, papa ! fit-elle tout bas.
 — M. Richards, continua avec une certaine émotion le capitaine Danton, est le meilleur et le plus cher ami que j'ai en ce monde. Je mourrais de chagrin, Rose, s'il lui arrivait malheur. Vois-tu maintenant pourquoi je tiens tant à garder son secret ? pourquoi ton étourderie de la nuit dernière m'a été si cruelle ?
 — Pardonne-moi, papa ! sanglota Rose. Je suis bien fâchée !... Je ne savais pas... Oh ! je t'en prie papa ?...
 Il se baissa pour l'embrasser.
 — Petite étourdie ! Dieu sait que je te pardonne de grand cœur. Promets-moi seulement sur ton honneur, que tu ne dira pas un mot de tout ceci.
 — Je te le promets, papa.
 — Merci, mon enfant. Maintenant, tu peux te retirer, il faut que j'écrive. Va faire une promenade à cheval pour te remettre après cette triste conversation et retrouver ta fraîcheur avant le second déjeuner.
 Il l'embrassa de nouveau et ouvrit la porte pour la laisser passer.
 Rose descendit le corridor un poids de moins sur le cœur et rencontra Evelyne qui montait les escaliers en courant.
 — Dis donc, Rose ! s'écria Evelyne, ne veux-tu pas aller au bal ? Il y a des invitations au salons pour Mmes Danton...
 — Un, bal Evelyne, où ?
 — Chez les Ponsonby, jeudi soir. Sir Ronald, le docteur Frank, papa, Reginald sont invités.
 La joie de Rose, à cette nouvelle, chassa tout souvenir de la scène pénible qui venait d'avoir lieu.
 Pour elle, un bal était le suprême bonheur de la terre, et un bal chez les Ponsonby, c'était quelque chose.
 Au bout de dix minutes, toute sa pensée était absorbée dans cette grande question : Que mettrai-je ?
 — C'est aujourd'hui mercredi, pensa-t-elle ; jusqu'à jeudi soir, cela fait sept grands jours. Juste le temps de faire ma robe de soie. Je vais tout de suite parler à Agnès.
 Elle se dirigea vers la lingerie à la recherche de la petite ouvrière.
 La porte était à moitié ouverte ; elle la poussa tout à fait, mais s'arrêta frappée d'étonnement au spectacle qui s'offrit à elle.
 La lingerie était au rez-de-chaussée et la fenêtre n'était pas à plus de quatre pieds du sol.
 Près de cette fenêtre ouverte était assise Agnès, son ouvrage abandonné sur ses genoux, se tordant les doigts avec l'agitation nerveuse qui lui était particulière.
 Au dehors, appuyé contre la fenêtre, les bras sur le rebord, le docteur Danton causait avec Agnès Darling comme s'il l'eût connue toute sa vie.
 Si léger que fut le bruit causé par l'entrée de Rose, son oreille subtile l'avait saisi.

Il releva la tête et regarda froid, impassible, le regard surpris de la jeune fille.
 — Que je ne vous dérange pas, dit Rose entrant quand elle se vit découverte. Je ne pensais pas trouver le docteur Danton ici.
 — Très probablement, répliqua l'imperturbable docteur. C'est une de mes vieilles habitudes de me trouver dans les endroits inattendus. D'ailleurs, que pouvais-je faire ? Grâce, occupée dans la cuisine était invisible ; Mlle Kate était allée se promener à cheval avec Stanford ; Mlle Evelyne étudiait : La bataille de Prague, et ne pouvait être dérangée. Dans ma détresse, je suis venu ici, où Mlle Darling a bien voulu me permettre d'étudier les mystérieuses confections d'une robe.
 Il fit son discours long avec intention, afin que Rose ne s'aperçût pas de la rougeur de Mlle Darling ; mais Rose l'avait vue et elle crut ce qu'elle voulut de l'histoire du Docteur.
 — Et maintenant, que vous l'avez découvert, dit Rose, il est probable que nous vous verons à tout propos accourir vers ce *refugium peccatorum*. Partez-vous ? Est-ce moi qui vous chasse !
 — Non ; mais je désire fumer un cigare sous les tamarins. Vous n'auriez pas une allumette sur vous par hasard ? N'importe, j'en ai.
 Il s'éloigna lentement.
 Rose, soupçonneuse, regarda la figure toujours confuse de la couturière.
 — Comment connaissez-vous le docteur Danton ? demanda-t-elle tout à coup.
 (A suivre).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT AVIS

Demande en concession de mines

Par une pétition en date du 9 avril 1899 régularisée à la date du 15 novembre 1899, MM. Joachim VERDIÉ, domicilié à Cardaillac, Camille TAYRAC, domicilié à Cardaillac, Isidore VERDIÉ, domicilié à Saint-Perdoux et Isidore LACARRIÈRE, domicilié à Saint-Perdoux, sollicitent une concession de mines de houille sur le territoire de la commune de Cardaillac, arrondissement de Figeac.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

AU SUD, par une ligne droite partant du point A, point de rencontre de la rive gauche du ruisseau de Drauzon avec la rive gauche du ravin de Carrié, et aboutissant au point B angle Sud-Ouest de la maison Cros au hameau de Braze ;

A L'EST, de ce point B par une ligne droite aboutissant au point C, angle Nord-Est de la maison Delrieu au hameau de Lacombe, cette ligne BC étant une limite de la concession du Soulié ; puis de ce point C par une ligne dirigée de l'angle Nord-Ouest de la maison Bordes au hameau de Fonservines, ligne qui sert de limite à la concession du Soulié, jusqu'au point D où cette ligne rencontre la rive gauche du ruisseau de Burlande ; puis de ce point D par la rive gauche du ruisseau de Burlande jusqu'au point E, point de rencontre de cette rive avec la limite des communes de Cardaillac et de Sainte-Colombe.

AU NORD, de ce point E, par la limite des communes de Cardaillac et de Sainte-Colombe jusqu'au point F, où cette limite rencontre la rive gauche du ruisseau de Drauzon ;

A L'OUEST, de ce point F, par la rive gauche du ruisseau de Drauzon, jusqu'au point A, point de départ.

Les dites limites renferment une étendue superficielle de un kilomètre carré, soixante-quinze hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière, annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession sollicitée.

Le PRÉFET du département du Lot, Vu la Loi du 21 avril 1810, modifiée par la Loi du 27 juillet 1880,

ARRÊTE :

Le présent Avis sera affiché pendant deux mois, du 15 Janvier 1900 au 14 Mars 1900, à Cahors, Figeac, Cardaillac et Saint-Perdoux.

Il sera, pendant la durée de l'enquête

légale, inséré, deux fois et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le Journal Officiel.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la Préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

A Cahors, le 30 Décembre 1899.

Le Préfet du Lot, HÉLI-DEVALS.

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAINEMENT

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 45

Les lanciers. Colonel Thomas. — La guerre au Transvaal. Ch. B. — Les attachés militaires. — Souvarov et ses portraits. — Les retraites provisoires. — La cordite. — La mitrailleuse automatique Maxim. — Le canon de campagne de l'artillerie anglaise. — Quelques aphorismes appropriés à la marine française (suite). — Nos amiraux. — Collision du torpilleur Doudart de Lagrée. — Les noms de nos navires de guerre. — Le transbordeur de Martron à Rochefort. — L'escadre française dans le Levant (suite). — L'artillerie navale anglaise. — Les nouveaux cuirassés de 15,000 tonnes du Japon. — Armez la baleinière ! Georges Toudouze.

3, place du Théâtre Français, Paris.

Le Musée des Familles (87^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} Janvier 1900 :

L'épreuve de Marielle, par M. Alanic. — Madame de Groigny, par E. Assé. — Droit d'aïnesse, par A. Dourliac. — La Vocation de Félice, par L. Castel. — Une Histoire très gaie, par A. Guil-

laume. — Les Palmiers, par G. Bernier. — Causerie, par E. Muller.

Illustrations par Vacha, A. Guillaume, Clément, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1388, du 30 décembre 1899.

La photothérapie, par le Dr A. Cartaz. — L'animal mystérieux de la Patagonie, par J. Giraud. — La lune et la coupe des arbres, par Henri de Parville. — Eclipse de lune, par l'abbé Th. Moreux. — Exposition de 1900, par A. da Cunha. — Le salon du cycle de 1899, par L. Baudry de Saunier. — Machinerie théâtrale, par G. Mareschal. — Nouvelle petite planète, par Joseph Vinot. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 26 décembre 1899, par Ch. de Villedeuil. — Un nouveau robinet par D. B. — Crochets pour courroies, par J. Leroy. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 1 (6 Janvier 1900).

- 1° Aragon et Valence, par M^{me} Jane Dieulafoy.
 - 2° A travers le monde : Les villes de Sibérie, De Moscou à l'Ob. La ville d'Omsk, par Paul Labbé.
 - 3° Grandes courses de Terre et de Mer : Un demi-siècle dans les glaces.
 - 4° Questions politiques et diplomatiques : L'arbitrage anglo-vénézien.
 - 5° La France à l'Etranger : Le Maroc peut-il être colonisé ?
 - 6° A travers la nature : Les charbonnages du Spitzberg. Nécessité de l'annexion de cet archipel, par Charles Rabot.
 - 7° Livres et Cartes.
 - 8° Les Revues Etrangères : Les premiers essais de colonisation belge (La revue de l'Université de Bruxelles). — La formation géologique du bassin allemand de la mer Baltique (Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde), Berlin.
- Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 76, boulevard Saint-Germain Paris.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

POUR FAIRE PLAISIR à une jeune femme ou à une jeune fille LUI OFFRIR EN Cadeau d'étrennes

Un abonnement à « la Mode Illustrée » JOURNAL DE LA FAMILLE

Qui donne : 1° des Romans et Nouvelles, Chro-

niques littéraires, musicales, scientifiques, etc., des meilleurs auteurs ;

2° 16 pages, du format de l'Illustration, au lieu de 12 pages comme autrefois, avec une gravure colorée ;

3° des patrons, sur 4 tailles différentes, à choisir sur les gravures ;

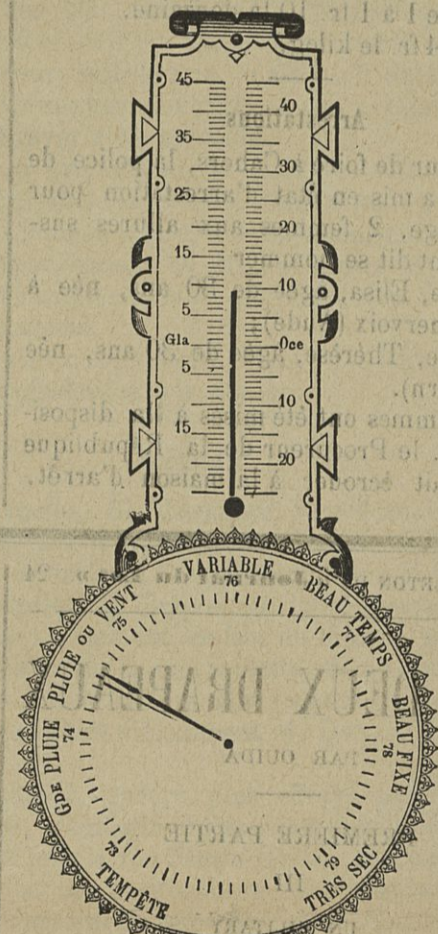
4° 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, de patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux vêtements d'enfants.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom de l'Administrateur, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements :

3 mois avec gravures coloriées.....	3 fr. 50
6 — — — — —	7 fr.
12 — — — — —	14 fr.
3 — avec planch. coloriées à part.	7 fr.
6 — — — — —	13 fr. 50
12 — — — — —	25 fr.

On s'abonne également dans toutes les Librairies des départements et dans tous les Bureaux de Poste.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1,8
 Id. maxima de la veille : 10.
 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
 Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.
 M. L. ENORMAND, Médecin, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.